



Centre Subaquatique Orléanais

Complexe Sportif d'Orléans la Source
Rue Beaumarchais
45100 ORLEANS

Site Internet : <http://club.cso.free.fr>
Email : club.cso@free.fr

Orléans le 20 mai 2022



Objet : Convocation à l'Assemblée Générale

Cher(e) ami(e) plongeur(se),

Conformément à l'article 7 des statuts, je t'invite à participer à l'Assemblée Générale ordinaire du CSO, qui se tiendra le mercredi 15 juin 2022 à partir de 19h15

Bonne nouvelle, cette AG retrouve ses locaux !!! Nous nous retrouverons donc à Orléans la Source à la piscine éphémère.

Cette AG sera suivie de notre traditionnel repas de fin de saison propice aux échanges que nous apprécions tant.



Ordre du jour

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du Président de séance et du secrétaire

2021 / 2022

- Rapport moral présenté par le Président - vote
- Rapport financier présenté par le trésorier - vote
- Rapport des différentes sections / Bilan global des formations

2022 / 2023

- Présentation du budget prévisionnel - vote
- Saison 2022 - 2023 (Piscine, date d'inscription.)
- Montant de la cotisation 2022-2023 - vote
- Date(s) à retenir
- Questions diverses.
- Élection des membres du Comité Directeur.

Soirée ponctuée par les réussites dans le CSO

- Buffet

Les membres désirant présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant auprès du Président et 15 jours avant l'AG.

Pour rappel la présence de tous est indispensable. Néanmoins tu peux te faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 3 mandats.

A bientôt

Le Président

Eric LEFEBVRE



Centre Subaquatique Orléanais

Complexe Sportif d'Orléans la Source
Rue Beaumarchais
45100 ORLEANS

Site Internet : <http://club.cso.free.fr>
Email : club.cso@free.fr

POUVOIR

Je soussigné, Mme, Mr membre du CSO donne pouvoir à Mme, Mr..... pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du CSO du 15 juin 2022.

A.....le.....

Signature (obligatoire)



RAPPEL

Le Comité Directeur

Le nombre maximum de personnes au Comité Directeur est de 16 personnes. A date le CA est constitué de 13 personnes. Tous les ans, d'après nos statuts, le quart des élus au bureau doit quitter ce dernier, tout en ayant la faculté de se re-présenter.

Cette année, 4 membres sont sortants, et se re-présentent.

Pour se présenter au Comité Directeur, il faut :

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Etre à jour de ta cotisation
- Avoir plus d'un an d'ancienneté au club
- En faire acte auprès du Président par écrit au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale

Je te rappelle également que, par application des articles 7 et 15 des statuts, les résolutions proposées ayant un caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je te rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Toute personne qui souhaiterait voir figurer un point particulier dans les "divers" est priée de bien vouloir en tenir informé le Président, par écrit avant le 5 juin 2022 afin que ce point puisse être abordé lors de l'assemblée.